

Engagement #45 : Encourager le recours à des expertises scientifiques dans la conception des politiques publiques et développer l'ouverture des administrations à la recherche.

<p>Date de début et de fin de l'engagement</p> <p>janvier 2022 – septembre 2023</p> <p>Ministère porteur</p> <p>Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques</p>
--

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

1) Une action publique basée sur des données scientifiques, co-coproduites avec la recherche et ouvertes

L'action publique est confrontée à des problématiques complexes qui nécessitent de prendre en compte une forte diversité de données et de points de vue.

Aujourd'hui, les politiques publiques ne s'appuient pas assez sur des expertises et des études scientifiques (en sciences dures comme en sciences humaines et sociales). Recourir à des experts et des études existantes, ou co-produire des études scientifiques quantitatives ou qualitatives lorsqu'elles n'existent pas, est essentiel pour une compréhension fine des enjeux auxquels les administrations sont confrontées. Co-produire des études avec des chercheurs, les publier de façon ouverte est la garantie in fine d'une action publique plus efficace et plus transparente, de la conception à l'évaluation.

2) Une fabrique de l'action publique ouverte aux chercheurs

Aujourd'hui les administrations comptent trop peu de chercheurs parmi leurs cadres et invitent peu de chercheurs à analyser leur action. La culture d'une ouverture par principe des données quantitatives et qualitatives ou des pratiques de travail des administrations aux chercheurs n'est pas encore largement partagée.

Dans ce contexte d'absence de culture commune, la réforme de la haute fonction publique cherche à initier un changement. Elle appelle à la fois à une meilleure connaissance des enjeux scientifiques par les hauts fonctionnaires, et à la diversification des profils recrutés.

Dans le même temps, intégrer plus de chercheurs dans les administrations permettrait à la fois d'amorcer plus rapidement cette acculturation, de satisfaire aux enjeux de diversité, mais surtout de garantir une plus grande transparence des modes de construction de l'action publique. S'ils étaient intégrés plus fréquemment au sein des administrations, comme ils le sont de plus en plus souvent au sein des entreprises (via les dispositifs CIFRE et les nombreux partenariats de recherche et innovation), chercheurs pourraient contribuer activement à l'action publique en enrichissant ses tenants et en analysant plus finement ses aboutissants.

Quel est l'engagement ?

1) **Encourager et faciliter le recours à des expertises scientifiques dans les administrations pour contribuer à améliorer la fabrique des politiques publiques**

Mettre en place des dispositifs permettant notamment d'encourager :

- le recours à l'expertise de jeunes chercheurs (doctorants, post-doctorants) ;
- la mobilité au sein des administrations de chercheurs confirmés, en poste dans l'enseignement supérieur ou les instituts de recherche publics.

2) **Encourager et faciliter l'accès aux données qualitatives et quantitatives des administrations**

Encourager les administrations à ouvrir leurs données et pratiques de travail aux chercheurs, dans une logique de transparence, de redevabilité et d'amélioration continue.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Ce double engagement permettra

- 1) d'apporter rigueur scientifique et transparence aux problématiques de politiques publiques
- 2) une acculturation progressive (et réciproque) des agents publics et des chercheurs.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Cet engagement favorisera l'accès et l'association des chercheurs à la fabrique de l'action publique.

Il permettra d'accroître :

- 1) la pertinence des politiques publiques au regard des enjeux de la société
- 2) la transparence des politiques publiques, de la conception à l'évaluation.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- MTFP (DITP) / MESRI : Mise en place d'un groupe de travail multipartite à l'automne 2021 pour étudier la faisabilité et les différentes modalités de dispositifs permettant d'encourager et d'accompagner le recours à des expertises scientifiques dans les administrations pour contribuer à améliorer la fabrique des politiques publiques (doctorats, post-doctorats type CIFRE hors plafond d'emploi ; mobilité des chercheurs en poste) – **Début : 31 août 2021 → Fin : 31 décembre 2022**
- DITP : Publier un guide pour encourager les personnes publiques à recourir à des contrats de recherche - **Début : 31 août 2021 → Fin : 30 octobre 2021**
- DITP : Contribuer au financement des travaux de recherche de chaires sur l'innovation publique - **Début : 31 août 2021 → Fin : 31 décembre 2022**

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Pauline Lavagne d'Ortigue

Cheffe mission innovation publique, DITP
pauline.lavagne-dortigue@modernisation.gouv.fr
07 85 77 33 48

Autres acteurs impliqués

- MESRI, Anne-Sophie Barthez, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ; Claire Giry, Directrice générale de la recherche et de l'innovation
- MEF, Agnès Benassy-Quéré, chef économiste
- Association Nationale Recherche Technologie, Clarisse Angelier, déléguée générale
- UDICE, Hélène Jacquet, déléguée générale ; Christine Clérici, présidente
- CNRS, Alain Schuhl, directeur général à la science
- Université de Paris, Christine Clérici, présidente
- Université Paris Sciences & Lettres, Alain Fuchs, président
- Ecole Normale Supérieure PSL, Marc Mézard, directeur
- Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay, Pierre-Paul Zalio, président
- Groupe de travail Institut Académie des Sciences et Académie des Technologies, Didier Roux, académicien